



Coalition des Alternatives Africaines
Dette et Développement - Mali

Programme Triennal « Actions citoyennes de construction d'opinions publiques, d'alternatives et de mobilisations populaires contre les endettements et les violations des droits humains »

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE SUR L'ENDETTEMENT PAYSAN DE 2005 – 2011 DANS LES REGIONS DE SEGOU, SIKASSO ET DE KOULIKORO : Cas spécifiques des zones de l'Office du Niger, CMDT et OHVN.

Novembre 2012

Introduction

La Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement (CAD-Mali) est un mouvement social d'alternatives populaires. De statut malien et agréé par le Gouvernement du Mali en 2001, elle regroupe cent trois (103) organisations membres, composés d'associations et d'organisations paysannes, de femmes, de jeunes, de tradithérapeutes, d'opérateurs économiques, d'ONG, de syndicats, de confession religieuse musulmane, chrétienne et de plusieurs individus engagés pour la cause des peuples.

La CAD-Mali est composée d'une Assemblée Générale, d'un Secrétariat National, d'une Direction Exécutive, de trois Commissions de Travail et est présente à l'intérieur du Mali à travers huit (08) antennes de relais dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

La CAD-Mali est membre de plusieurs plateformes de luttes sociales notamment : réseau CADTM Afrique, Jubilé - Sud, ATTAC, Réseau Ouest Africain dette, Mouvement mondial de la transparence budgétaire, le Forum des organisations de la société civile malienne. Sur la thématique « droits des paysans » la CAD-Mali est membre fondateur de la CMAT (Convergence malienne stop accaparement des terres).

A la suite de son diagnostic institutionnel et organisationnel réalisé en 2011, la CAD Mali a élaboré un plan stratégique décennal qui définit et précise sa vision, sa mission, ses valeurs et principes, ses nouveaux objectifs stratégiques et ses domaines thématiques.

Quant à ses stratégies d'intervention, elles sont bâties autour des thématiques géographiquement pensées. Il s'agit en plus de la dette qui est transversale, des thématiques mines et migration ; services sociaux de base ; souveraineté alimentaire ; foncier ; changements climatiques ; paix et sécurité ; budgets et coopération au développement.

Le plan décennal s'est fixé quatre (04) objectifs stratégiques qui sont : i) lutter pour l'annulation inconditionnelle des dettes publiques (odieuses, illégales, immorales, injustes, illégitimes) à travers l'analyse de leurs conditionnalités, traçabilité et utilisation ; ii) renforcer les capacités d'analyse des politiques économiques et budgétaires, sociales et environnementales, de veille et de plaidoyer des mouvements sociaux et des couches sociales sur les mécanismes de construction de la pauvreté de l'injustice et leurs conséquences socio-économiques, politiques et environnementales par des actions d'information, de communication et de formation ; iii) renforcer la collaboration avec les mouvements sociaux, les réseaux et alliances qui militent pour la justice sociale et économique aux niveaux national et international en vue de la sauvegarde et de la promotion des services sociaux de base publics essentiels à la vie (terre, eau, santé, éducation, air, forêts, mines, patrimoine culturel) ainsi que la prise en compte du genre dans le processus de développement ; et iv) construire de nouvelles stratégies et alternatives panafricaines de développement et de luttes pour le rapatriement des biens volés en Afrique et la réparation des dommages causés (dette historique, écologique et coloniale).

I. Contexte et justification.

L'émergence de la CMAT regroupant 5 faitières engagées sur la question des impasses du développement, est une des recommandations stratégiques de la manifestation populaire de juin 2010. La CAD-Mali en respectant cet engagement citoyen s'est montrée préoccupée par l'avenir des agricultures paysannes face aux politiques anti-rurales : « la dépayssannisation du monde rural »¹.

Le pouvoir d'achat du monde rural de plus en plus faible pour se nourrir, se soigner, envoyer leurs enfants à l'école... en sont les conséquences les plus visibles ! Trois conséquences étroitement liées en sont les facteurs explicatifs : le processus de désinvestissement public dans l'agriculture en marché depuis les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1980, l'impact de la libéralisation du commerce (l'accord de Marrakech -1995), et la modernisation de l'Agriculture fondée sur les stratégies d'accapement des terres.

En fait la nouvelle révolution verte vise surtout au passage forcé d'une agriculture à forte intensité de main d'œuvre à un modèle fortement capitalisé (tracteur, herbicide, pesticide, OGM...), à enfermer les paysans dans une dépendance à l'égard des intrants coûteux qui, pour ceux ayant un faible accès aux crédits ou sans capital, s'est révélée peu soutenable. Il s'agit de la petite paysannerie, composant la majorité des producteurs de l'Afrique subsaharienne, vivant dans le cercle vicieux de l'extrême pauvreté.

Douze années après l'adoption des OMD par la Communauté internationale, et trois ans avant l'échéance de 2015 prévue pour leur concrétisation, l'heure n'est pas à l'optimisme.

Les exploitations paysannes des pays dits agricoles comme le Mali sont de plus en plus incapables de se nourrir !

Les femmes rurales compte tenu de leurs difficultés à accéder aux crédits et du faible soutien qu'elles reçoivent des services ruraux n'ont pas vraiment participé aux progrès de la révolution verte, fondée sur le recours accru des intrants externes inaccessibles sans argent.

Comme conséquence, l'autosuffisance alimentaire et l'industrialisation de nombreux pays d'Afrique sont sacrifiées sur l'autel de l'intégration au marché mondialisé.

Par exemple sur 82 pays classés par l'ONU comme « Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier » (PFRDV), 42 d'entre eux sont situés en Afrique Subsaharienne dont le Mali. Leurs villes en processus de transformation en sociétés de consommation, sont programmées pour être nourries par les multinationales agricoles du Nord. L'exode rural qui en découle vient grossir les bidonvilles et aggrave la crise alimentaire en cours (les émeutes de la faim, 2008 en disent long).

Le départ massif des jeunes ruraux maliens vers les zones d'orpailages constitue de nos jours une véritable menace de famine, de chômage et d'appauvrissement.

Historiquement, depuis les années 1980 plusieurs services économiques (accès au crédit collective ou individuel, approvisionnement en intrants, commercialisations en commun, transformation des produits agricoles, commercialisation, mécanisation...) ont été mis en place au Mali à travers plusieurs partenariats conclus entre les organisations agricoles (associations villageoises, sociétés coopératives, groupements villageois) et les organisations financières (Banques et Institution de Micro Finance- IMF-).

¹ Laurent Delcourt, Pressions sur les terres : devenir des agricultures paysannes ; p 10.

On peut citer plusieurs cas de partenariat suivant le type de production/commercialisation et moyen de garantie du crédit :

- zones cotonnière (CMDT, OHVN) : AV/Société cotonnières et BNDA, Kafo jigignew sur base de la caution solidaire
- zones rizicole (Office du Niger, Office riz Ségou) : Groupements villageois, sociétés coopératives, BNDA, Caisses Rurales Mutualistes du Delta (FCRMD), fonds de développement villageois (FDV), fonds des intrants agricoles (FIA), Centre d'Appui au Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit (CAREC) ...
- Zones exondées (Echalote à Bandiagara, cultures vivrières et maraichères à Koulikoro, métiers agricoles et non agricoles dans la région migratoire de Kayes ...) : Organisation paysannes et IMF comme Gondo Jigima, Neysigiso, Misselini ; Jèmeni, réseau CAMIDE, ...

En outre, on peut noter les efforts positifs en cours par le Gouvernements du Mali à travers la PNISA- CMDT avec pour stratégie de financement : le crédit, les garanties, les subventions et les assurances /risques calamités.

Cependant, le constat est que ces partenariats et efforts publics malgré la diversité des approches, n'ont pas permis aux services économiques sus- mentionnés de construire de solutions durables aux besoins de financement des agricultures paysannes à travers des investissements structurants et non usuriers.

Le surendettement qui en découle pousse plusieurs paysans à vendre leur terre ou à se transformer en ouvrier agricole ou à choisir la route de l'exode ou même se retrouver en prison (cas des pêcheurs de Selingué en 1998 ou des paysans de Sorobaso /Ségou en 2004, de plusieurs cas de femmes emprisonnées à Bolé...).

La fausse solution « miraculeuse » de la caution solidaire alliée au développement des filières agricoles exportatrices au détriment des filières de cultures vivrières sont une des causes majeures du surendettement des demandeurs de crédits agricoles et de leur association villageoises (AV).

La caution solidaire et les excédents de commercialisation accumulés collectivement par les AV (qui offrent un « stock tampon » pour puiser dans les recettes de l'AV en complément de la caution solidaire) ont été perçus dans le passé comme fournissant une garantie suffisante et quasi illimitée aux opérateurs du crédit.

La caution solidaire a été considérée surtout par la BNDA/CMDT comme solution universelle pour sécuriser les emprunts pour des investissements collectifs et pour l'acquisition de biens de consommation ce qui a contribué à des taux d'endettement excessifs par rapport aux recettes coton.

La caution solidaire a par ailleurs été utilisée par les institutions financières comme une « boîte noire », sans jamais se soucier de son fonctionnement interne. Pourtant, les recettes des AV ne peuvent garantir à long terme les remboursements que si l'endettement interne (de l'AV vis-à-vis des producteurs et des productrices individuellement) est maîtrisé. Cela exige donc de la part des prêteurs d'analyser les risques sur leurs clients et de connaître les capacités d'endettement de l'AV et de ses producteurs.

A ces constats, on peut aussi observer d'autres facteurs sous jacents entre autres : l'inadéquation entre demande de crédit et offre de crédit, les aléas climatiques

(inondation, ravageurs, sécheresse, feux de brousse...) peu connus et mal maîtrisés par les institutions de financement. La capacité d'épargne limitée des Organisations Paysannes (OP) , les taux d'intérêts des crédits agricoles très élevés (souvent plus de 20% par an) et qui pèsent lourdement sur le revenu du paysan, la mauvaise gouvernance des OP, les asymétries d'information, la corruption , l'insuffisance de cadre juridique et législatif capable à travers des stratégies innovantes de propulser le partenariat OP- agences publiques et structures de financements agricoles dans la direction d'un développement économique et financière des OP dans la logique société coopérative professionnelle, gérant les contrats de production et de vente avec maîtrises des risques.

Face à la crise alimentaire et à l'incapacité des couches paysannes à se nourrir de leur propre production, nous pouvons dire que le désengagement de l'Etat vers le secteur privé financier pour assurer les fonctions de conseil agricole et le financement des exploitations agricoles n'a pas eu de succès. D'ailleurs ces dernières années, la faillite de plusieurs IMF comme Jemeni, CANEF.... en dit long

En effet, la CAD-Mali considère la Dette externe et l'endettement paysan comme des problèmes politiques internationaux et nationaux explicatifs des impasses de la modernisation des agricultures paysannes. Ils sont les reflets des relations économiques et commerciales entretenant les couches paysannes, plus de 65% de la population dans le cercle vicieux de l'appauvrissement – donc de l'impossibilité d'atteindre les OMD en 2015.

Ce constat peut être factuel par les faits ci-dessous :

- la pauvreté rurale ne peut pas être comprise correctement sans considération de l'endettement chronique provoqué par l'usure et d'autres pertes;
- Il n'y a pas de développement possible sans libération de l'usure et d'autres pertes chroniques ;
- des projets technico-productivistes (Projets Alatona, Malibya, M'Béwani, N Sukala, MCA, GDCM, etc.) ne suffiront pas pour résoudre le problème de l'endettement chronique ;
- la solution peut et doit partir des acteurs organisés à la base et elle est à leur portée.

C'est pourquoi, dans son plan stratégique décennal 2011 - 2021, est assorti un programme triennal 2012 – 2014 portant sur la construction d'opinions publiques, d'alternatives et de mobilisations populaires contre les endettements et les violations des droits humains à partir des engagements et d'actions citoyennes.

Le résultat ultime attendu du programme triennal est l'amélioration des niveaux de respect des droits des exploitations paysannes de l'office du Niger et des services publics de la santé, de l'eau potable et de l'éducation au Mali.

L'atteinte de ce résultat global, passe par plusieurs résultats intermédiaires dont entre autres l'amélioration des mécanismes et instruments d'endettement du monde paysan et particulièrement des femmes et des jeunes, par une augmentation du financement public de l'agriculture et la réduction des taux d'intérêts et d'endettement usurier du monde paysan.

La présente étude sur endettement paysan, précédée par celle de 2005 qui est une activité de ce résultat intermédiaire, s'inscrit dans ce contexte.

Elle se justifie car l'endettement chronique (ou cyclique) des paysans (comme aussi celui des ouvriers, fonctionnaires et petits métiers au Mali, est en principe connu par tout le monde. Et pourtant il s'agit d'une des questions les plus méconnues, les plus sous-estimées et les plus négligées au Mali : on en parle peu ou pas du tout.

La CAD Mali considère l'endettement paysan comme un facteur déterminant de la pauvreté, tant de son niveau que de sa persistance. Il signifie des manques à gagner et des pertes sèches menant dans un cercle vicieux et empêchant tout espoir de développement. L'alternative réside dans le financement public de l'agriculture et la réduction des taux d'intérêts et d'endettement usurier du monde paysan.

II. Objectifs de l'étude

2.1. Objectif général : Contribuer pour la CAD Mali, ses partenaires et les citoyens maliens à la construction d'outils, d'actions de contrôle citoyen destinés à examiner et évaluer le processus d'endettement paysan afin de déterminer sa légitimité, sa légalité, sa transparence, sa qualité et son efficacité, sur la base des aspects légaux et financiers, des impacts sociaux, économiques, environnementaux.

2.2. Objectifs spécifiques

1. analyser du point de vue sociologique, politique et économique, les pratiques du financement et de l'endettement paysan (mécanismes, instruments, formes, dimensions) à travers les types de partenaires : organisation paysannes et institutions financières agricoles ;
2. faire ressortir l'impact et analyser le caractère usurier, les conséquences politiques, sociales et économiques de cet endettement sur le développement des exploitations paysannes dans les zones rizicole et cotonnière caractérisé sous l'angle du droit à la vie et du vivre ensemble;
3. Proposer à la CAD Mali et pour l'observatoire dette et fonds publics, sur la base d'analyse des critères, des conditions des prêts et des taux d'intérêt, des indicateurs alternatifs, des outils de caractérisation d'aide à la décision du phénomène de l'endettement du monde paysan au Mali;
4. Proposer à partir de l'analyse des cas d'endettement paysan, des actions de plaidoyer et d'interpellation des décideurs et des intervenants sur les taux d'intérêts, l'endettement usurier, le financement public et de garantie publique agricole, de cadre législatif et réglementaire.

III. Résultats attendus

1. Les mécanismes, instruments, formes et dimensions de l'endettement paysan sont analysés, en lien avec les structures d'encadrement, les organisations paysannes et les institutions financières étatiques et privées;

2. Les pratiques du financement public de l'agriculture sont définies d'un point de vue politique, économique, législatif et réglementaire ;
3. Les impacts de l'endettement paysan sont établis et son caractère usurier analysé relativement au développement des exploitations paysannes des zones rizicole et cotonnière ;
4. Les conséquences de l'endettement paysan dans les zones rizicole et cotonnière sur le plan politique, social et économique sont connues ;
5. Des indicateurs alternatifs et des outils de caractérisation d'aide à la décision du phénomène de l'endettement du monde paysan, assortis d'analyse de critères, et de conditions des prêts et de leurs taux d'intérêt, sont proposés à la CAD Mali et à l'observatoire dette et fonds publics
6. Des outils/actions pédagogiques sont produits sur les taux d'intérêts, l'endettement usurier, le financement public, la garantie publique agricole, le cadre législatif et réglementaire, en vue d'interpeller les décideurs, de sensibiliser, de former et d'informer les différentes couches de la population sur la problématique de l'endettement paysan au Mali.

IV. MANDAT DU CONSULTANT

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec la Direction Exécutive de la CAD - Mali. Sa mission consiste à :

- Réaliser l'étude sur l'endettement des paysans dans les zones de l'Office du Niger, CMDT, OHVN ;
- Fournir à la CAD-Mali une base de références et mettre des outils d'aide à la décision à la disposition de la CAD – Mali et ses partenaires.
- Proposer un plan d'actions de plaidoyer en vue des mesures d'atténuation des effets de l'endettement sur les exploitations agricoles à moyen et long terme.
- Produire et restituer le rapport de l'étude au groupe d'experts de la CAD Mali dans un premier temps et à l'atelier national organisé à cet effet dans un second temps.

V. Méthodologie de l'étude:

Le consultant doit adopter et mettre en œuvre une démarche participative en accordant une grande place à la réflexion, aux cas pratiques et aux réalités locales, nationales régionales et internationales.

La collecte des données concerne les différents acteurs ci-dessous :

5.1. Acteurs locaux

- Les acteurs locaux concernés par le recueil d'informations se répartissent en diverses catégories : les exploitations paysannes cultivant le coton, les associations villageoises (AV), les syndicats paysans, etc.
- Les services techniques et administratifs : services techniques déconcentrés de l'Etat, Office riz, Office du Niger, CMDT, Opération riz, OHVN, les

institutions de micro finances, le pool des banques intervenant dans le crédit agricole et le prêt paysan, etc.

5.2. Services dans le district de Bamako

- les services techniques et administratifs impliqués dans le développement du secteur de l'agriculture basés à Bamako : Ministères de l'Agriculture, des Affaires Etrangères et des Finances, Direction Générale de la Dette Publique, APCAM, PACR, etc. ;
- les partenaires financiers : Banque mondiale, FMI, BNDA, Kafo Jiginew, les institutions de micro finance, etc. ;
- les bureaux des ONG et autres organisations : CAD-Mali, CNOP, AOPP ;
- les opérateurs économiques grossistes comme Grand Grenier du Bonheur (GGB), Grands Moulins du Mali (GDCM), etc.

VI. Durée de la prestation

La durée de la prestation est de 30 jours établis dans les mois de décembre 2012 et janvier 2013.

VII. Critères de sélection

La sélection du ou des prestataires se fera suivant les critères ci-dessous :

- les expériences et les références du ou des prestataires de service
- la méthodologie de mise en œuvre
- la durée et le coût de la prestation

VIII. Soumission des offres

Le consultant fera une proposition technique et une proposition financière en trois (3) exemplaires chacune dans des enveloppes séparées et le tout dans une grande enveloppe sur laquelle sera mentionné : « **Consultation pour l'étude sur l'endettement du monde paysan au Mali** ».

8.1. La proposition technique comprendra :

- Une note de méthodologie de mise en œuvre de la mission ;
- Une présentation des expériences avec si possible des copies de rapports;
- Une copie du CV du ou des consultants affectés à la mission.

8.2. La proposition financière contiendra :

- Un bordereau des coûts unitaires ;
- Un devis estimatif de la mission.

IX. Remises des offres

Les offres seront adressées sous plis au plus tard **le 18 janvier 2013 à 10 Heures précises** à Monsieur le Président de la CAD – Mali, Djélibougou Rue : 326 Porte : 26 - BP. 2521 Bamako - Mali - Tél. /Fax : 20 24 01 34.